

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 27/09/2021

Date d'affichage : 27/09/2021

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 + 3

Le vendredi 1^{er} octobre 2021 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Martinet Céline – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Chêne Claude (arrivé 20h25), Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge.

Absents excusés ayant donné procurations :

Madame Boistard Sylvie a donné procuration à Madame Rey Suzy

Monsieur Besson Hervé a donné procuration à Monsieur Besson Patrick

Monsieur Pelhâte Olivier a donné procuration à Monsieur Guyotot Patrick

Laura Curiallet est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 03-09-2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote pour 11 + 3

2. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020

- SERGE MONOD : 2 jeux de clés pour la mini pelle : 14.10€ HT
- SEDI Equipement : documents et matériels pour gestion de l'urbanisme et du funéraire : 225.30€ HT
- PROFILSTORES : ruban de relevage store pour mairie : 215.00€ HT

3. ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire rappelle que la démarche d'admission en non-valeur autorise le percepteur à arrêter les recherches visant à faire payer les débiteurs de factures non acquittées.

Le montant proposé par le percepteur en admission en non-valeur est de 707.02€ (poursuite sans effet). Le conseil municipal accepte cette admission en non valeur.

Vote pour 11 + 3

4. DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR

Suite à l'approbation de cette admission en non-valeur, il convient d'affecter la somme nécessaire à cette comptabilisation. Le conseil municipal approuve la décision modificative proposée.

Vote pour 11 + 3

5. COTISATION ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal de la possibilité d'adhérer à l'association des maires de l'arrondissement de Chambéry pour un montant de 103.46€/an. Cette adhésion donne la possibilité de bénéficier de toutes les informations que l'association communique. Elle est un relai entre l'association des maires de France (AMF) et les mairies de notre département. Le conseil municipal approuve l'adhésion à l'AMF.

Vote pour 11 + 3

6. DECISION MODIFICATIVE POUR L'INSTALLATION DES HORLOGES ASTRONOMIQUES

Lors du conseil municipal précédent, il a été décidé d'installer, dans une phase expérimentale, des horloges astronomiques. Le budget sur cette opération n'étant pas suffisant, il convient de réattribuer la somme nécessaire à cette dépense. Le conseil municipal approuve la décision modificative proposée.

Vote pour 11 + 3

7. DEMANDE DE SUBVENTION : AUDIT POUR EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE

La commune envisage l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit sur l'ensemble de la commune. Pour cela, il convient de réaliser un audit qui définira notamment le coût des travaux pour cette opération. Cet audit réalisé par le syndicat départemental d'électrification de la Savoie (SDES) pour le compte de la commune, est le préalable à toute demande de subvention pour réaliser les travaux. Pour cette opération, le SDES participe financièrement à hauteur de 40%. La commune, par biais de convention, mandate le SDES pour assurer la maîtrise d'ouvrage du diagnostic. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention et demande une aide financière au SDES.

Vote pour 11 + 3

8. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES AU COVID

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier du Conseil départemental de la Savoie du 18 décembre 2020. Le conseil départemental a mis en place un fonds d'urgence pour les collectivités ayant eu des dépenses supplémentaires liées à la Covid-19 en 2021. Ce fonds vise à couvrir 80% du montant des achats et aménagements nécessaires pour permettre l'accessibilité des lieux publics dans le respect des gestes barrières. Le montant des dépenses est plafonné à 1500€ pour notre commune. Le dossier doit être transmis avant le 1^{er} novembre 2021. Le conseil municipal remercie le conseil départemental pour cette aide financière et approuve la demande d'aide proposée.

Vote pour 11 + 3

9. DEMANDE DE SUBVENTION : ADRESSAGE

Madame le Maire rappelle l'avancement du projet du plan d'adressage de la commune. L'estimatif fait en 2019 pour l'achat des plaques de rues et numérations des habitations doit être actualisé. Plusieurs devis ont été demandés. Le montant pour fourniture et pose des plaques s'élève à 27 453.90€ HT. Une première demande de subvention a été faite en 2019 sur la base d'un montant de 7 396.18 € HT. Il convient d'ajuster la demande de subvention au montant actualisé. Ainsi il est proposé au conseil municipal de délibérer sur un montant 27 453.90€ -7 396.18€ soit un coût supplémentaire de 20 057.72€ HT.

Le conseil municipal sollicite le conseil départemental de la Savoie pour une aide sur ce montant estimatif de 20 057,72 € HT.

Vote pour 11 + 3

10. DEMANDE DE SUBVENTION : AUDIT ENERGETIQUE POUR LE COMPLEXE SALLE POLYVALENTE / AUBERGE / CAMPING

La commune d'Entremont-le-Vieux, commune du parc naturel régional de Chartreuse, est propriétaire depuis 1987 d'un bâtiment comprenant la salle polyvalente, l'auberge et le camping. Le système de chauffage est commun aux 3 structures. Il a fait l'objet d'un entretien régulier, cependant il est maintenant vétuste et nécessite d'être rénové.

Le conseil municipal a souhaité, courant 2021, engager un audit complet comprenant des préconisations sur l'intégralité du bâtiment afin de programmer les travaux de rénovation en phasant ceux-ci selon le degré d'urgence et les moyens financiers à y allouer. Le changement d'énergie (du fioul vers le bois) sera étudié également dans l'audit.

La commune sollicite le conseil départemental de la Savoie pour une aide sur cette opération.

Vote pour 11 + 3

II. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

Arrivée de Claude Chêne à 20h25

1. CHEQUE CADEAUX DU PERSONNEL

Il est proposé de renouveler l'opération « chèques cadeaux » à l'ensemble du personnel communal pour les fêtes de fin d'année. Les bons d'achat seront répartis entre chèques Chartreuse et Cadochèque pour un montant de 150 € par agent, proratisé au temps de présence annuel. Le total des bons d'achats est de 1 950.00€. Le conseil municipal approuve cette reconduction.

Vote pour 12 + 3

2. APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DES ECOLES ELEMENTAIRES – CONVENTION DE FINANCEMENT

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a répondu à un appel à projet Socle Numérique des Ecoles Élémentaires (SNEE) et fait lecture du projet de convention de financement avec l'Education Nationale. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Vote pour 12 + 3

3. COLIS DE NOËL DES AINES

Un colis de Noël est attribué à toutes les personnes de plus de 75 ans en résidence principale sur la commune ou habitant Entremont-le-Vieux et actuellement en résidence pour personnes âgées. Le conseil municipal fixe le montant unitaire à environ 30€ (modulable en fonction des offres retenues).

4. MUSEE : APPROBATION DES TARIFS

Une présentation des nouveaux tarifs et des modifications de tarifs des articles vendus à la boutique du musée est faite à l'ensemble du conseil municipal. Le conseil municipal approuve ces tarifs.

Vote pour 12 + 3

III. TRAVAUX

1. RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE : APPROBATION AVENANT N°2 IMPERIUM OUVERTURES

Un devis a été demandé à l'entreprise Impérium Ouvertures titulaire du marché, pour supprimer l'évacuation des menuiseries qu'elle n'a pas effectuée. Le montant à déduire est de 150.00€ HT, à approuver par avenant au marché. Le conseil municipal approuve cet avenant négatif.

Vote pour 12 + 3

2. RESTAURATION DU TOIT DE L'EGLISE : APPROBATION DU DEVIS

Un devis a été demandé à l'entreprise CHARDON FRERES pour la restauration du toit de l'église côté Ouest pour un montant de 8 213.01€ HT. Le conseil municipal approuve le devis présenté.

Vote pour 12 + 3

IV. QUESTIONS DIVERSES

✓ Réunion commission agriculture environnement 4C

Plusieurs collectivités s'inquiètent de la vente de terres à vocation agricole qui sont achetées et transformées en terrains d'agrément. Cela réduit les offres pour des agriculteurs souhaitant s'installer, et en particulier pour des maraîchers. Peu de cas sur la commune pour l'instant.

Le département a lancé en 2020 une vaste réflexion sur l'alimentation des cantines des collèges en produits locaux. Cette réflexion devant l'engouement qu'elle a provoqué s'est élargi à tous les champs de l'alimentation. Le conseil départemental est en cours de création d'une foncière, regroupant la SAFER, l'EPFL et les collectivités pour acheter des terrains, installer des maraîchers, construire les bâtiments...

✓ Adressage : Un diaporama est présenté sur l'évolution du projet. Un échange s'installe ensuite sur les étapes à réaliser jusqu'à la distribution des plaques aux habitants.

✓ Garderie périscolaire du midi : une famille a sollicité la collectivité pour déposer son enfant à l'école à 13h10, hors temps scolaire (pour rappel 13h20). Etant exceptionnelle, cette autorisation a été délivrée sans contrepartie financière et sera réétudiée si d'autres demandes étaient formulées.

✓ Conseils municipaux le vendredi soir : après quelques essais, cette solution ne convient pas aux élus. En conséquence, les conseils se repositionneront les lundis. L'agent communal, présent lors des conseils, respectera les garanties minimales à savoir retour le lendemain après les 11 heures de repos hebdomadaires.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE LUNDI 8 NOVEMBRE 2021 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Levée de la séance à 22h15

Fait à Entremont le Vieux,
Le 15 octobre 2021

Le Maire,
Anne LENFANT

